

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 JUILLET 2008

OBJET : Logements locatifs aidés

Rapporteur : Joseph FORES

Le rapport de présentation du plan local d'urbanisme indique que celui-ci doit être compatible, notamment, avec le SCOT et le programme local de l'habitat (PLH).

Le PLH s'impose donc au PLU et préconise, entre autres :

- d'accroître la production de logements neufs et de diversifier l'offre de logements ;
- d'atteindre l'objectif de 25 % de logements locatifs publics parmi les logements nouveaux.

Le PLH dans sa partie « Enjeux et propositions pour l'habitat de Cap l'Orient » préconise : « Un objectif autour de 25 % de logements locatifs publics pour toute opération supérieure à dix logements en extension d'urbanisation ou, au choix de la commune, globalement sur l'ensemble de son territoire sur la base d'un schéma local de développement du logement public élaboré par elle en partenariat avec la Communauté ».

Actuellement, l'objectif préconisé de 25% de logements locatifs publics pour toute opération supérieure à 10 logements, appliqué sur Ploemeur, ne permet pas d'atteindre l'objectif de 25% de logements locatifs publics sur l'ensemble des logements nouveaux.

Pour atteindre cet objectif de 25 % de logements locatifs publics sur l'ensemble des logements nouveaux, compte tenu des permis de construire délivrés en dehors des opérations de moins de dix logements, il conviendra d'augmenter le pourcentage de logements sociaux par opération.

D'ores et déjà, sans attendre cette mesure, après avis de la commission «développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », il est proposé d'instaurer la règle suivante.

L'objectif à atteindre est la réalisation minimum de 25% de logements locatifs publics pour toute création de 4 logements nouveaux et plus (toute fraction étant arrondie au chiffre supérieur).

.../...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE cette proposition à la majorité de 27 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le maire,
L'adjoint délégué

Joseph FORES